

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

21319627

Déposé
25-03-2021

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/03/2021 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0418634479

Nom(en entier) : **Z Customs**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Rue de l'Aéropostale 13
: 4460 Grâce-Hollogne**Objet de l'acte :** DEMISSIONS, NOMINATIONS, DIVERS

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du conseil d'administration du 09 mars 2021 que l'assemblée générale a pris les décisions suivantes :

.../...

3 DÉLIBÉRATIONS ET DÉCISIONS**3.1 DÉSIGNATION DE M. GUY BIL EN TANT QUE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le conseil propose de désigner M. Guy Bil en tant que président du Conseil d'Administration. M. Guy Bil s'abstient de voter sur ce point.

Le reste des administrateurs vote en faveur de cette proposition. M. Guy Bil accepte cette désignation de président du conseil d'administration.

3.2 DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS À GESTION JOURNALIÈRE

Le conseil décide à l'unanimité de désigner les personnes suivantes délégués à gestion journalière, conformément à l'article 11 des statuts de la Société :

- M. Alain ZIEGLER, domicilié à 1180 Uccle, Avenue Montjoie, 100.
- Mme Diane GOVAERTS, domiciliée à 1440 Braine-le-Château, rue Notre-Dame-au Bois, 50

3.3 MANDATS SPÉCIAUX

Le conseil décide en outre, à l'unanimité, d'octroyer un mandat spécial à M. Dirk POTTILIUS domicilié à 8790 Waregem, Platanendreef, 56, en sa qualité de responsable du Service Douane, qui reçoit un pouvoir de décision et de représentation pour agir seul dans toutes les opérations en matière de douane. M. Dirk POTTILIUS peut en matière de douane :

- Dans le cadre de la gestion journalière de la société, accomplir seuls tous actes d'administration liés à l'activité de son département.
- Représenter seul la société auprès de toutes administrations publiques et sociétés privées, à l'exclusion de la signature de protocoles transactionnels en vue de mettre fin à un litige.

Les pouvoirs douaniers sont définis directement avec l'Administration des Douanes et Accises.

En outre, le conseil décide de donner un pouvoir de représentation en ce qui concerne les signatures en banque aux personnes suivantes, agissant seuls, :

- M. Alain ZIEGLER, domicilié à 1180 Uccle, Avenue Montjoie, 100
- Mme Diane GOVAERTS, domiciliée à 1440 Braine-le-Château, rue Notre-Dame-au-Bois, 50.
- M. Christian KELLER, domicilié à 4700 Eupen, Seltersschlag, 13 bte. 13
- M. Arsène ROX, domicilié à 4710 Lontzen, Rue Busch, 45.

3.4 PROCURATIONS

Le conseil décide de donner procuration à chaque membre, à Mme Lisette DERETTE, ainsi qu'à tout collaborateur de l'étude Van Halteren située 13 rue de Ligne à 1000 Bruxelles, à chacun d'eux individuellement avec pouvoir de subdélégation, aux fins de poser tous les actes qui pourraient être nécessaires ou utiles relatifs aux formalités (en ce compris, sans y être limité, l'établissement et la signature de tous les documents et formulaires) en vue (i) du dépôt (d'un extrait) du présent document au greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) de la publication y relative aux Annexes

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

du Moniteur belge et (iii) de l'inscription ou de l'adaptation des données à la Banque Carrefour des Entreprises.

Le conseil décide de donner procuration à chaque membre et à Lisette DERETTE, à chacun d'eux individuellement avec pouvoir de subdélégation, aux fins de poser tous les actes qui pourraient être nécessaires ou utiles à la réalisation des décisions prises.

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

.../...

Pour extrait conforme.

(signé) Damien HISETTE